

Nancy, le 13 octobre 2022

AESH : Les esclaves modernes de l'Etat

Bosser sans contrat ni salaire, c'est ce qu'impose l'Education Nationale à des AESH (Accompagnante d'Elèves en Situation de Handicap) de l'académie Nancy-Metz.

Voilà un mois et demi que Claude* a repris son travail d'AESH. Le 29 septembre, elle s'étonne de ne pas avoir touché son salaire et s'en inquiète auprès de son employeur. Réponse unanime des services sociaux et de son employeur : *Il s'avère que vous n'avez pas transmis les documents nécessaires à la mise en place de votre paie dans les délais requis.* Bien que Claude ait renvoyé son contrat dans les temps, l'employeur ne l'aurait jamais reçu. Contrainte de renvoyer ces papiers, cette fois par le secrétariat de son établissement, une rapide mise en paiement lui est promise (début octobre). Le 7 octobre, elle nous recontacte : toujours pas de nouvelles de ses maigres 850€ de salaire... L'établissement prétexte de l'absence de la cheffe pour botter en touche, lui promettant un paiement pour le 11 octobre. A ce stade, elle a travaillé dans l'illégalité la plus totale (ni contrat, ni salaire) pendant près d'un mois et demi. Le 11 octobre au soir, pas de paie. Mercredi 12, toujours rien. Ce n'est que le 13 qu'un virement est enfin réalisé. S'agit-il d'un acompte ? du salaire complet ? Pour le moment, le doute subsiste.

Cette situation n'est malheureusement pas isolée : d'autres personnels nous ont fait part de difficultés de versement de salaires....

Inadmissible pour des personnels déjà fortement précarisés ! Un salaire juste, payé dans les temps, et une vraie protection des personnels, notamment de la part des services d'action sociale du rectorat : ces revendications, comme les autres revendications de SUD éducation Lorraine concernant les AESH, doivent être entendues de toute urgence !

*Son identité a été modifiée.

Contacts médias :

sudeduclo@gmail.com

Sarah (co-secrétaire académique et mandatée Précarité) : 06 76 88 25 96